

# COMMISSION TECHNIQUE PERMANENTE

## CIRCULAIRE DE SECURITE N° 102

**Date** : 5 Janvier 2006

**OBJET** : Interdiction de vols

**Matériels concernés** : Voilures de secours VEGA 120 de la société PARACHUTE SHOP

**Texte** :

RAPPELS : Suite à une procédure de secours, il avait été constaté une rupture du bord de fuite sur une voile de secours VEGA 120. Cette voile avait fait l'objet

- D'une interdiction de vol par la FFP (Flash sécurité du 4 mai 2005).
- D'une interdiction de vol émanant des services de la DGAC pour le compte de l'EASA ([voir AD N° F-2005-169 du 12 octobre 2005](#))

A ce jour, aucune modification du constructeur n'a été approuvée par les services de la DGAC

**En conséquence, les VEGA 120 restent interdites d'emploi**

**Date d'application** : Permanente